



AGROALIMENTAIRE

Contacteur la FGTA-FO :

> Christian Crétier
 Secrétaire fédéral
 Tel : 01 40 52 85 23
 Courriel : christian.cretier@fgta-fo.org

Paris, le 20 octobre 2015

Pacte de responsabilité NON ! Contrat de filière OUI ! La FGTA-FO signe

L'accord « historique » multi-branches de l'alimentaire, appelé « contrat de filière alimentaire », conclu entre les représentants patronaux des différents secteurs de branches des Industries alimentaires, de la Coopération agricole et de l'alimentation de détail, a été signé le 19 juin 2013 par la FGTA-FO.

Pour la FGTA-FO, les dispositions de cet accord ont permis de limiter les dégâts et de traverser la période de crise que personne n'avait pressentie.

L'accord du 29 mai 2015, couvrant 720 000 salariés pour 72 000 établissements et signé par la FGTA-FO, a été construit et négocié dans la continuité du contrat de la filière alimentaire du 19 juin 2013 et des engagements de l'accord relatif au Contrat de génération dans diverses branches de la filière alimentaire du 18 juillet 2013, préambule de l'accord.

Cet accord réaffirme notre engagement sur l'amélioration des conditions de travail et de l'emploi en général. En adaptant à la législation les dispositifs de formation professionnelle, en prévoyant de négocier ceux de l'apprentissage, en améliorant les instances nationales (observatoires, Commission Paritaire Nationale Interbranches de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.), globalement, tout ce qui rentre dans nos prérogatives, souligne Christian Crétier, Secrétaire fédéral FO en charge du dossier, tout ceci devrait concourir à atteindre nos objectifs fixés tels que :

- 100 000 recrutements en CDI pour la période 2014 – 2016 ;
- Formation en alternance de 170 000 jeunes pour la période 2014 – 2017 ;
- Le développement des CQP transversaux ;
- Lutte contre l'illettrisme par la maîtrise des savoir-faire fondamentaux.

Pour Christian Crétier : « Même si cet accord a été salué par le Premier ministre dans le cadre du pacte de responsabilité, nous tenons à rappeler que nous n'avons pas attendu celui-ci (pacte de responsabilité) pour travailler sur l'emploi dans les secteurs alimentaires. Que c'est bien dans l'esprit de consolider et créer des emplois de qualité, notamment pour les jeunes, de sécuriser les parcours professionnels dans un contexte économique fragile, d'améliorer les conditions de travail et l'attractivité de la filière que notre organisation syndicale s'est engagée pour la deuxième fois dans une négociation nationale paritaire d'une telle ampleur. Alors oui, si pour certains ça a la couleur du pacte de responsabilité, oui ça a le goût du pacte de responsabilité, mais ce n'est pas le pacte de responsabilité ! C'est le contrat de filière alimentaire ! »

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Outils de communication » de notre site internet :

www.fgtafo.fr